CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Laboratoire habilité par le Ministère chargé de la santé en application de l'article R1321-52 du code de la santé publique

POUR LE RENFORT DES MATÉRIAUX ENTRANT AU CONTACT D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

Certificate of aptitude for the use of Fiber Reinforcing materials in contact with drinking water

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1989 modifié et à la circulaire DGS/SD7A/2006/370 du 21 août 2006

Coordonnées du demandeur :	Nom(s) commercial(aux) de la fibre :

Mat / Mat | Roving / Roving | Fir / Yarn

[illegible] la norme XP P 41-250-2 et la circulaire DGS/SD7A/2006/370.

[illegible] will be incorporated